

FIN DU PROJET PILOTE CONCERNANT L'INSTAURATION D'UN NOUVEAU RÉGIME DE ROTATION HYBRIDE COMPORTANT DES RELÈVES DE 9 ET 12 HEURES

L'APPQ a été informée ce mercredi 9 octobre de la décision de l'État-major de la Sûreté de ne pas prolonger ou renouveler l'expérience du projet pilote concernant l'horaire hybride.

Nous vous rappelons que ce projet fait suite à une entente conclue le 25 septembre 2012, instaurant celui-ci pour une période déterminée devant se terminer le 21 octobre 2013.

Toutefois, ce projet, selon l'annonce faite par la Sûreté, se terminera le **10 novembre 2013** afin de terminer le cycle de travail en cours et de minimiser autant que possible l'impact de cette décision pour nos membres.

L'Association n'a été avisée qu'à la mi-septembre dernier de l'intention de la Sûreté de mettre fin à ce projet pilote à son terme, et ce, sans consultation préalable.

Toutefois, votre Association s'est opposée à cette décision, demandant des précisions quant à son fondement, afin d'être en mesure de répondre aux critiques émises sur le projet, notamment par les gestionnaires locaux concernés.

L'étude de ces critiques a permis à l'Association d'entreprendre des travaux et de constater qu'en partie ces dernières reposaient sur de fausses réalités et ne pouvaient résister à une analyse approfondie.

Quant aux éléments les plus objectifs des préoccupations de la Sûreté, l'Association a proposé, lors d'une réunion du Comité paritaire et conjoint (CPC) tenue le 2 octobre dernier, des modifications au projet pilote dans le but d'en obtenir le renouvellement.

Ces modifications étaient à notre avis de nature à répondre adéquatement aux critiques soulevées à l'égard de l'horaire hybride et justifiaient amplement que l'expérience soit prolongée sous la forme d'un nouveau projet pilote, sans engagement pour la prochaine négociation, et ce, afin d'en mesurer correctement la valeur autant pour le bénéfice de l'organisation que pour celui des membres.

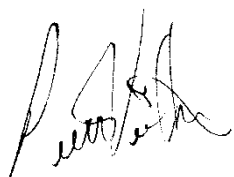
Vous comprendrez que, dans ces circonstances, il aurait été facile pour l'organisation d'accepter cette proposition et que nous nous expliquons mal la décision de la Sûreté dans ce dossier.

Il est à noter que lors de la présentation du projet modifié, l'Association a présenté un dossier complet à l'appui de ses propositions, comprenant notamment des lettres et pétitions émanant de la très grande majorité des membres qui bénéficient de cet horaire et qui désirent la conserver.

Cette fin de non-recevoir, relativement au maintien de l'horaire hybride, nous donne à penser que, pour la Direction de la Sûreté, la qualité de vie de nos membres et les principes de conciliation travail-famille ne sont pas une priorité.

Plus inquiétant encore, l'évolution de certains dossiers en cours, de même que cette indifférence à l'égard des préoccupations et des demandes légitimes de nos membres provenant de la base à l'égard de l'horaire hybride, nous amène à nous interroger sur la question de savoir si la Sûreté ne serait pas en train de redéfinir le modèle de partenariat entretenu depuis plusieurs années dans ses relations avec votre Association.

Nous croyons que cela serait dommage, puisque l'échange véritable et le respect des préoccupations de chacun ont souvent été source de solution gagnante pour tous, y compris pour l'organisation.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Veilleux', written in a cursive style.

Pierre Veilleux
Président

PV/sb